

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with othe. material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

L A

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Omnibus prodesse, obesse nemini. Utile à tous, nuisible à personne.—P. Fourier.

RÉDACTEUR
et
ADMINISTRATEUR :

ABONNEMENT
\$1.00 PAR ANNÉE.

L'ABBÉ
LÉON PROVANCHER
CAP-ROUGE.

Avec l'autorisation de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

APPARITIONS PROPHÉTIQUES

d'une âme du Purgatoire à une religieuse
d'un monastère de Belgique, en 1870.

Le récit qui suit, tout merveilleux qu'il soit, est revêtu de tous les caractères d'une authenticité parfaite. Il a été donné par un saint prêtre, M. l'abbé Curicque, du diocèse de Metz, et publié avec l'autorisation de l'ordinaire de Malines, en Belgique. "Ce récit, écrivait un bon religieux franciscain, mérite d'être lu et médité." Nous n'avons pas de doute que nos lecteurs y trouveront abondamment de quoi s'édifier, et des motifs puissants pour s'engager à faire le bien.

Vers le milieu du mois de septembre 1870, une religieuse d'un monastère situé dans l'archidiocèse de Malines, en Belgique, ressentit tout à coup une peine indicible au plus intime de son âme. Ne sachant à quelle cause attribuer cette tristesse qui ne la quittait plus, et qu'elle n'avait jamais éprouvée auparavant, elle s'efforça mais en vain, de la surmonter ou du moins de s'en distraire. La Sœur Marie Séraphine du Sacré-Cœur de Jésus, pour ne désigner ici sa personne que par son seul nom de religion, était devenue pour elle-même, comme pour ses compagnes, une véritable énigme: elle jusque-là si gaie, si joyeuse, si ouverte, si fran- çaise enfin par le caractère comme par la

naissance, se demandait à elle-même d'où pouvait se faire que dès sa première année de profession, la douleur et les larmes devinssent ainsi son partage.

Loin de rien gagner sur elle-même, elle se vit, quelques jours après ces derniers assauts, comme obsédée par une puissance invisible qui la circonvenait partout; c'était comme une ombre qui s'attachait à ses pas et la poursuivait au chœur, au réfectoire, en récréation, au confessionnal même, sans plus lui laisser un instant de trêve, ni le jour ni la nuit. Ainsi la sœur était souvent tirée par le scapulaire; un poids énorme pesait sur son épaule droite: "c'était comme une charge de plomb," disait-elle à sa supérieure, pour qui elle n'avait point de secret, et qui a été mise, comme aussi la maîtresse des novices, à cause de cette confiance sans bornes, au courant de tous les mystérieux incidents de ces manifestations de l'autre monde.

Enfin, le 22 septembre, arriva de France une lettre en retard de deux semaines, par suite des catastrophes lamentables que tout le monde connaît: elle annonçait le décès du père de la sœur Marie Séraphine, mort le 17 de ce même mois. Tout s'expliquait dès lors.

A partir de ce jour, la pauvre sœur dont les angoisses ne devenaient que plus vives, entendit souvent des gémissements qui rap-

pelaient les exclamations entrecoupées de son père, lorsqu'il était dans la peine. Une voix bien distincte lui criait sans relâche : *Ma chère fille, aie pitié de moi ! aie pitié de moi !*

Le 4 octobre suivant de nouveaux tourments commencèrent pour la sœur ; elle devint fort souffrante. Les douleurs se portèrent principalement à la tête où elles étaient presque intolérables et durèrent, avec cette intensité, jusqu'au milieu du mois.

Le 14 au soir, comme la sœur était couchée au dortoir des professes novices, et qu'elle venait de s'assoupir, elle vit tout à coup venir à elle, entre son lit et la muraille, son pauvre père tout environné de flammes et en proie à une extrême tristesse. A cet aspect, elle fut saisie d'une telle compassion, qu'elle poussa des cris plaintifs sans même s'en douter. Il lui semblait aussi être de son côté brûlée par ces flammes.

Le lendemain, 15, vers la même heure, au moment où la sœur récitait au pied de son lit, le *Salve Regina* de règle avant le coucher, elle vit de nouveau son père à la même place que la veille, au milieu des ardeurs du feu. C'est à ce même moment qu'elle le verra désormais, pendant les fréquentes apparitions qu'il fera jusqu'à sa délivrance. Cette fois, la sœur se demandait intérieurement s'il avait peut-être commis quelqu'injustice dans ses affaires. Mais son père, répondant à sa pensée, lui dit : *Non, je n'ai commis aucune injustice ; mais je souffre pour mes impatiences continuelles et pour d'autres fautes qu'il ne m'est pas permis de te révéler.*

Elle lui demanda alors s'il ne recevait pas quelque soulagement des nombreuses messes que la famille faisait célébrer à son intention.

Oh ! oui, répondit-il, je sens chaque matin une douce rosée qui vient rafraîchir mon âme. Mais cela ne suffit pas ; il me faut des chemins de la croix.....des chemins de la croix !

Interrogée sur ce qu'elle éprouvait au moment des apparitions, la sœur répondit :

« J'entends autour de moi comme le bruit d'un léger frôlement, et puis j'aperçois tout-à-coup mon pauvre père. Cette vue m'absorbe alors à un tel point que je ne sais plus où je suis ; je ne vois plus que lui, je n'entends plus que ce qu'il dit. »

La maîtresse des novices trouva souvent en effet la sœur agenouillée, le soir, près de son lit, les mains jointes, les yeux ouverts, mais dans une telle contemplation que rien alors n'était capable de la rappeler à elle-même.

Le 16, même apparition. La sœur dit aussitôt, suivant la recommandation qui lui avait été faite : *« Que tous les bons esprits louent le Seigneur ! »* Comme le père ne répondait pas : *« C'est le démon, »* pensa-t-elle.

Mais, lisant dans son intérieur, son père lui dit : *« Non, non, je ne suis pas le démon. »*

« En ce cas, reprit-elle, dites avec moi : Loués soient Jésus et Marie ! » Ce qu'il répéta distinctement jusqu'à deux fois, ainsi que ces paroles du commencement de l'évangile selon Saint Jean : *« Et verbum caro factum est. »*

« Hélas ! hélas ! » lui dit-il ensuite en gémissant, *« je suis déjà depuis plus d'une année en purgatoire, et tu n'as pas pitié de moi. »* Mais, mon pauvre père, lui répondit la sœur, il y a un mois à peine que vous êtes mort !

A quoi il ajouta : *« Ah ! tu ne sais pas ce que c'est que l'éternité ! lorsque l'âme a entrevu son Dieu, elle est dévorée d'une soif ardente de le posséder. »*

« Je suis condamné à six mois de purgatoire ; mais si l'on prie beaucoup pour moi dans la communauté, ma peine sera abrégée de moitié. J'ai permission de mon Dieu de te tourmenter sans relâche jusqu'à ma parfaite délivrance. »

« Ah ! que j'étais insensé lorsque je m'opposais à ta vocation ! C'est auprès de toi seulement que je puis avoir du soulagement. Mes autres enfants me croient au Ciel, et à peine l'un ou l'autre dit-il un De profundis pour moi. La pauvre Jeanne seule prie beaucoup et me vient en aide ! »

Et, en effet, les autres enfants du défunt le croyaient au Ciel, témoin l'une des personnes de la famille qui écrivait à sa sœur :

“ Ton père est mort comme un saint, il est sûrement au Ciel. ” Combien de parents et d'amis qui se font ainsi illusion sur le sort de leurs chers défunts !

“ Pauvre père, répondit la sœur, je suis tout à votre disposition. Tourmentez-moi autant que vous le voudrez ; mais, de grâce, ne demandez pas de souffrances aux autres membres de la Communauté. Je tâcherai de vous obtenir beaucoup de prières. Que désirez-vous plus spécialement ? ”

“ *Je désire, répondit le père, que l'on célèbre dix messes, et qu'on fasse des chemins de la croix.* ”

La sœur lui demanda ensuite si sa mère était encore en purgatoire.

“ Non, dit l'apparition, *j'ai su, en entrant dans l'éternité, que ta mère était allée tout droit au Ciel, après sa mort.* ”

“ *Tu as épuisé ta santé pour soigner ta mère dans sa dernière maladie, et moi je viens maintenant épuiser ton âme pour obtenir ma délivrance !* ”

Le 17, la sœur revit son père plongé dans la tristesse, mais non dans les flammes. Il se plaignait toutefois d'avoir été soulagé moins que la veille dans ses tourments.

“ Pauvre père, lui dit sa fille, vous ne savez donc pas que les sœurs ne peuvent prier toute la journée ; nous avons notre règle, nos occupations, des emplois divers à remplir ”.

“ *Je ne demande pas, reprit-il alors, qu'on soit toujours en prière pour moi, mais qu'on m'applique des intentions, des indulgences.....* ”

“ *Si l'on ne vient à ton secours, tu seras tourmentée sans relâche : le bon Dieu m'a permis de m'en prendre à toi. Oh ! ma chère fille, souviens-toi que tu t'es offerte en victime, le jour de ton oblation : tu dois en subir les conséquences.* ”

“ *Regarde, regarde cette citerne en feu où je suis plongé ! Nous sommes ici plusieurs*

centaines. Oh ! si l'on savait ce que c'est que le purgatoire, on souffrirait tout pour l'éviter et pour venir en aide aux pauvres âmes qui y sont prisonnières. Tu dois devenir une sainte religieuse et observer fidèlement les plus petits points de la règle.

“ *Le purgatoire des religieuses est quelque chose de terrible !.....* ”

La sœur vit en effet une citerne enflammée d'où sortaient d'épais nuages d'une noire fumée. “ L'impression qu'elle fit sur moi, dit la sœur, ne s'effacera plus de ma mémoire. ”

Comme le père disparaissait et replongeait dans la citerne, il s'écria, à plusieurs reprises, en montrant sa langue desséchée et brûlante : “ *j'ai soif ! j'ai soif !* ”

A partir de là, la sœur continua de voir régulièrement chaque soir son père, à peu près dans le même état de souffrance et de désolation. Il n'était plus, il est vrai, environné de flammes, comme les premiers jours de l'apparition, mais il disparaissait chaque fois dans la citerne embrasée en s'écriant : *j'ai soif ! j'ai soif !*

Une fois, il dit à sa fille : “ *Il y a bien longtemps que je ne suis venu te voir !* ”

“ Pauvre père, lui répondit la sœur, mais vous êtes venu hier soir ! ”

“ *Oh ! repartit alors celui-ci, si je dois rester en purgatoire durant trois mois, c'est une éternité !.....* ”

“ *J'étais condamné, dit-il encore, à plusieurs années de purgatoire ; mais je dois à la très-sainte Vierge Marie qui a intercédé pour moi, de n'avoir que quelques mois.* ”

Cette grâce de pouvoir ainsi venir demander assistance, racontait la sœur, était la récompense des bonnes œuvres de son père. Ainsi il avait été très dévot à la Sainte Vierge, en l'honneur de laquelle il s'approchait des sacrements à chacune de ses fêtes. Il professait une grande miséricorde pour les malheureux, et ne se ménageait aucune peine quand il s'agissait de charité, à tel point qu'il avait été même quêter de maison en maison, afin de venir

en aide à la fondation d'une maison de Petites - Sœurs des pauvres dans sa ville natale.

La sœur fit à différentes fois, diverses demandes à son père ; mais il ne fut pas toujours permis à celui-ci de satisfaire à chacune d'elles.

Un soir, par exemple, elle lui présenta la main ainsi que son *Imitation* avec prière de laisser sur l'une ou l'autre une marque sensible.

“ Vous voyez, cher père, lui dit-elle, ce que je souffre de l'incertitude où je suis, de crainte d'une illusion ou que votre apparition de chaque soir ne soit qu'un effet de mon imagination. Je vous supplie donc de me laisser sur la main ou sur ce livre une marque à laquelle je puisse reconnaître que c'est bien réellement vous que je vois. ”

“ Non, répondit le père, je ne te donnerai pas cette marque. La peine que tu éprouves est voulue de Dieu, et cette incertitude qui fait ton tourment doit contribuer à ma délivrance. ”

Dans la suite, néanmoins, le défunt toucha sa fille du doigt à deux reprises différentes, une première fois à l'épaule droite, une seconde fois sur le cœur ; elle en éprouva la sensation d'une brûlure très douloureuse. Chose étonnante toutefois, comme la sœur en fit discrètement confidence à son confesseur, la peau avait été noircie sans que les vêtements eussent gardé aucune trace visible de brûlure.

Ce qui rassura notamment la sœur touchant la réalité de l'apparition de son père, c'est la grâce qu'elle obtint dans la circonstance suivante, par l'intercession de celui-ci.

Un soir, une religieuse de la Communauté souffrait d'un mal de dents très violent, Sœur Marie-Séraphine eut l'inspiration de demander à son père de prier pour la patiente afin qu'elle fut délivrée de son mal et qu'elle jouit toute la nuit d'un sommeil réparateur. La sœur n'avait pas plutôt formulé sa demande, que la religieuse fut

guérie de ses douleurs et s'endormit paisiblement.

Le 30 octobre, la sœur demanda, sur l'ordre de son confesseur, ce qu'il serait le plus utile de prêcher, *le jour des âmes*.

“ Hélas, lui répondit le père, on ignore dans le monde, ou bien on ne croit pas assez que le feu du purgatoire, est semblable à celui de l'enfer. Si l'on pouvait faire une seule visite en purgatoire, on ne voudrait plus commettre un seul péché véniel, tant celui-ci est rigoureusement puni ! ”

Une autre fois elle lui demanda s'il était sorti de la citerne, parce que depuis trois jours elle ne l'y voyait plus.

“ Oh ! non, répondit-il, et pour preuve, regarde ! ”

Et elle vit aussitôt cette citerne d'où sortaient toujours d'épais nuages d'une noire fumée et des flammes ardentes. Il était en même temps si triste son pauvre père, on s'écriant : *J'ai soif ! j'ai soif !*

Le jour des âmes, il était souriant et dit à la sœur : *Nous avons été soulagés aujourd'hui et un grand nombre d'âmes sont allées au ciel.*

(A suivre.)

— o —

Nouvelle indulgence.

—

Dans ce mois de novembre, particulièrement consacré au souvenir de ceux qui nous ont précédés dans la vie, signalons à ceux qui s'efforcent de soulager les saintes âmes du purgatoire, une nouvelle faveur que Sa Sainteté Léon XIII vient de leur faire en accordant une indulgence de cinquante jours, applicable aux défunts, à la simple invocation ; *Deus meus et omnia !* en français : *Mon Dieu et mon tout !*

C'est à la demande du Procureur-Général des Frères Mineurs Capucins, que le Saint-Père a accordé cette indulgence, le 4 mai 1888. On peut gagner cette indulgence de cinquante jours autant de fois qu'on répètera l'invocation.

— o —

La réclame pour les théâtres

Malgré le peu d'espace à notre disposition, nous croyons devoir emprunter au *Courrier du Canada*, du 2 du courant, une leçon aussi bien appliquée que bien méritée, au sujet des réclames que plusieurs de nos journaux ne se font pas scrupule de faire mousser en faveur de pièces de théâtre plus ou moins condamnables.

Voici comment s'exprime le *Courrier* à propos de ces réclames :

C'est une ambition malsaine et une œuvre démoralisatrice. De nos jours moins que jamais le théâtre n'est l'école des mœurs, et le répertoire contemporain de la scène française en particulier, ne donne que trop de prise aux justes censures de la religion et de la morale.

La Dame aux Camélias, d'Alexandre Dumas fils, est précisément l'une des pièces les moins recommandables du théâtre moderne. Elle a eu un succès de scandale. Tirée d'un roman à l'index, comme tous les romans d'Alexandre Dumas père et fils, elle ne dément pas son origine et ne peut que fausser le jugement et gâter le cœur.

Nous appelons l'attention de l'*Electeur* sur l'inconvénient et le danger de publier des réclames en faveur d'œuvres aussi malsaines. Vous dites à vos lecteurs que madame Hading a créé une Marguerite *plus passionnée, plus sympathique* que celle de Sarah Bernhardt. Or, cette Marguerite du dramaturge est une femme perdue, une héroïne du demi-monde.

La responsabilité des auteurs dramatiques contemporains est terrible et lourde. Celle de la presse complaisante qui applaudit et recommande leurs créations n'est pas moins redoutable.

L'*Electeur* n'est pas le seul journal qui manque de scrupule sous ce rapport. Quelques-uns de nos confrères de Montréal ne sont pas, eux non plus, assez sévères. Nous avons lu dans le *Monde* et dans la *Presse* des correspondances de New-York où l'on portait aux nues des comédies extrêmement scabreuses.

Nous conjurons tous nos confrères, sans distinction de partis, de veiller sur ces réclames pernicieuses. Ce n'est pas la malveillance ni le désir de poser au puritanisme qui nous fait écrire ces lignes. Mais nous sommes convaincu que les mauvaises

livres et les mauvaises pièces comptent parmi les agents les plus actifs de la décadence sociale, et nous souhaiterions ardemment voir notre société canadienne se garer de ces écueils.

— o —

Changements ecclésiastiques dans l'archidiocèse de Québec en 1888.

CURÉS.

Le rév. M. J.-Octave Soucy, du Collège de Ste Anne, à la cure de St-Roch des Aulnets.

Le rév. M. Placide E. Beaudet, de la cure de St-Félix du Cap-Rouge à celle de Kamouraska.

Le rév. M. Joseph Marquis, de la cure de St-Cajétan d'Armagh, à celle de l'Ange-Gardien.

Le rév. M. A.-Ovide Godin, du vicariat du faubourg St-Jean, à la cure de l'Isle-aux-Grues.

Le rév. M. Ferdinand Garncau, de la cure de St-Elleuthère, à celle de Beaumont.

Le rév. M. L. Alfred Pâquet à la cure de Ste-Hénédiène.

Le rév. M. Frs.-Xav. Faguy, à la cure de N. D. de Québec.

Le rév. M. Benjamin Dionne, du vicariat de St-Charles de Bellechasse, à la cure de St-Cajétan d'Armagh.

Le rév. M. J. Elie Breton, à la cure de St-Côme de Kennébec.

Le rév. M. Odilon Marois, à la cure de St-Félix du Cap-Rouge.

Le rév. M. George-T. Pelletier, du vicariat de St-Alexandre, à la cure de St-Nérée de Bellechasse.

Le rév. M. Thomas Lauzé, de la mission de Betsiamitz, à la cure de Ste-Germaine.

Le rév. M. F. Bégin, du Collège de Ste-Anne, à la cure de St-Elleuthère.

VICAIRES

Le rév. M. F.-L. Pelletier, au vicariat des Grondines.

Le rév. M. Alfred Boissinot, du vicariat de St-Joseph de Beauce à celui de St-Calixte de Somerset.

Le rév. M. Joseph-Honoré Fréchette, du vicariat de St-Raymond à celui de Lotbinière.

Le rév. M. F. Boutin, au vicariat de St-David de Lauberivière.

Le rév. M. Maxime Fillion au vicariat de St-André.

Le rév. M. Ant.-Auguste Fortin, du vicariat de St-Ambroise à celui de St-Roch de Québec.

Le rév. M. Hubert Lessard, du vicariat de Sillery à celui de St-Jean-Baptiste de Québec.

Le rév. M. Frs-Xav. Tessier Laplante au vicariat de St-Jean-Baptiste de Québec.

Le rév. M. Théophile Trudel, du vicariat des Grondines à celui de St-Casimir.

Le rév. M. J. Edmond Verret, du vicariat de Beauport à celui de Sillery.

Le rév. M. Fortunat Rouleau, du vicariat de St-Raphaël à celui de St-Raymond.

Le rév. M. Louis Coulombe, du vicariat de St-Roch des Aulnets à celui de St-Ambroise.

Le rév. M. Cyprien Jean, du vicariat de St-Vital de Lambton à celui de St-François de Beauce.

Le rév. M. Pierre Ouellet, du vicariat de St-François de Beauce à celui de St-Vital de Lambton.

Le rév. M. Albert Lamothe, du vicariat de St-Gervais à celui de Deschambault.

Le rév. M. Théodule Gignère, du vicariat de la Pointe-aux-Esquimaux à celui de St-Charles de Bellechasse.

Le rév. M. L. M. Bacon, du collège de Ste-Anne au vicariat de St-Gervais.

Le rév. M. Fabien Dumais, du vicariat de Ste-Louise à celui de St-Alexandre.

Le rév. M. Pierre Grondin au vicariat de St-Raphaël.

Le rév. M. Abraham Vaillancourt au vicariat de St-Lazare.

Le rév. M. Léon Rochette, du vicariat de St-Aubert à celui de St-Joseph de Beauce.

Le rév. M. Théodore Trépanier au vicariat de Beauport.

Le rév. M. Arthur Lachance au vicariat de St-Anselme.

Le rév. M. Cyrille Samson, au vicariat de Ste-Louise.

CHAPLAINS

Le rév. M. George McCrea, de la cure de l'Isle aux Grues au chapelinat des Ursulines de Québec.

Le rév. M. F.-X. Bélanger, du vicariat de St-Jean-Baptiste de Québec, au chapelinat des Sœurs de la Charité.

AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Les révds. MM. Albert Dion et Joseph Gignac.

AU COLLÈGE DE STE ANNE

Les révds. MM. Adolphe Michaud, Ferdinand Chabot, C. E. I. Gagné et Édouard Richard.

AU COLLÈGE DE LÉVIS

Les rév. MM. Albert Côté et Gaudioso Turgeon.

A L'ÉCOLE NORMALE LAVAL

Le rév. M. Thos.-G. Rouleau, principal.
Le rév. M. Alphonse Caron, du vicariat de St-Basile, devient assistant-principal.

ABSENTS :

A Rome : RR. MM. Charles Richard et Auguste Taschereau.

Aux Etats-Unis : RR. MM. A. Casgrain, L. Marceau, L. D. Guérin, J. B. Dupuis, J.-T. Hudon, E.-O. Corriveau, T. Blais et J.-E. Laberge.

Aux Antilles : Rév. M. A. Bouchard.

A Montréal : RR. MM. J. E. Marcoux et Jos.-Benj. Levasseur.

A Ottawa : Mgr Tanguay ; RR. MM. G. Talbot, J. Maguire et P. S. Hudon-Beaulieu.

Au Vicariat Apostolique de Pontiac : R. M. P. Vincent.

A Sherbrooke : RR. MM. L.-A. Lévêque, Aug. Vézina et J.-O. Guimond.

A Chicoutimi : RR. MM. R. Boily, J. Girard, T. Marcoux et A. Magnan.

A la Préfecture du Golfe St-Laurent : RR. MN. J.-B. Thiboutot, J.-A. Lafrance, P. Lemay, et F.-X. Couture.

Les rév. MM. Narcisse Godbout et Narcisse Gauvin ont obtenu la permission de se retirer du saint ministère.

—o—

Services religieux dans les différentes églises de Québec

Toussaint, 1er novembre.

EGLISE ST JEAN-BAPTISTE.—Grand'messe : M. Feuiltault, du Séminaire ; sermon : M. Gastonguay. Archiconfrérie à 6½ h., récitation du chapelet.

Jour des Morts.—Sermon : M. Bernier.

ST-ROCH.—Son Eminence le Cardinal officie pontificalement avec Mgr Méthot, prêtre assistant, MM. Faguy et Laflamme, diacre et sous-diacre d'honneur, MM. Mathieu et Vaillancourt, diacre et sous-diacre d'office ; M. Gagnon, maître des cérémonies. Sermon : Mgr Hamel.

EGLISE ST-SAUVEUR.—Grand'messe : R. P. Royer ; diacre, R. P. Boissonnault ; sous-diacre, R. P. Valiquette. Sermon : R. P. Pelletier. Point d'Archiconfrérie.

Vendredi, 2 novembre.—Grand'messe : R. P. Arnaud ; diacre, R. P. Forget des Patis ; sous-diacre, R. P. Pelletier. Sermon : R. P. Grenier.

N. D. DE LÉVIS.—Mgr Bégin officie pontificalement ; MM. Carrier du Collège de Lévis et F. Rouleau, vicaire à St-Raymond, diacre et sous-diacre d'honneur ; MM. Scott et Delisle, diacre et sous-diacre d'office ; M. Garneau maître des cérémonies Sermon : M. L. A. Pâquet, du Séminaire de Québec, sur *la noblesse des fonctions sacerdotales.*

Dimanche, 4 novembre 1888.

BASILIQUE.—Grand'messe : M. l'abbé Têtu, vic. ; Sermon, M. le curé de Québec.

EGLISE ST PATRICE.—Grand'messe : R. P. Miller, C. SS. R. ; sermon : R. P. Cronin, C. SS. R.

ST-SAUVEUR.—Grand'messe : R. P. Boissonnault ; Sermon : R. P. Jodoin. Archiconfrérie, Sermon : R. P. Gladu.

N. D. DE LA VICTOIRE, Basse-Ville. — A 7 heures p. m., bénédiction d'un nouveau chemin de croix, par Mgr C. E. Légaré, P. Ap. Sermon par M. F. Dupuis, du collège de Lévis.

— o —

Guillaume II et Léon XIII.

La visite de Guillaume II, empereur d'Allemagne, à Léon XIII, a été très diversement appréciée par la presse des différents pays. Son véritable caractère demeurera encore incertain pendant quelques temps. D'après les organes les mieux accrédités, cette visite n'aurait fait que des mécontents de tout côté. Léon XIII n'aurait pu y constater la confirmation de ses droits à la souveraineté temporelle ; Humbert aurait reconnu avec dépit qu'il n'était pas seul roi à Rome ; et Guillaume se serait trouvé dans une gêne continuelle, tellement que la plupart de ses actes ont manqué de ce caractère de grandeur royale qu'on s'attend à toujours trouver dans les souverains, et qu'en plus d'un endroit on l'a jugé comme un mal appris. Le rôle le plus noble et le plus digne parmi ces acteurs de haut ton, a certainement été celui du Pape. Gêné dans sa liberté et ses allures, il attend dans sa suprême dignité, sur son trône, ces grandeurs secondaires qui gravitent autour de lui comme autour de leur centre. Hier c'était le roi de Suède, aujourd'hui c'est l'empereur d'Allemagne, demain peut-être ce sera

l'empereur d'Autriche, qui viendra à son tour confesser sa souveraine puissance et rendre hommage à sa sublime dignité. Seul l'usurpateur, seul le geôlier est empêché de venir se prosterner devant son illustre prisonnier, et sa fausse position est un accusateur, un remord qu'il ne peut chasser quoiqu'il fasse et que viennent réveiller davantage les visites de ces princes étrangers et les acclamations des masses encore fidèles aux lois de la justice, de la loyauté et du devoir.

Mais si la souveraineté temporelle est chose passée, comme le répètent les journaux impies de l'Europe, pourquoi ces souverains ne se livrent-ils pas à leurs promenades et à leurs amusements sans s'occuper de cette *puissance passée*, de cette royauté qu'ils ne veulent plus reconnaître ? Guillaume ne pouvait-il pas festoyer avec Humbert, faire ses revues de troupes, visiter les lieux et les monuments, sans s'occuper de Léon XIII ? Ah ! c'est que la Providence qui dirige toute chose, force ces souverains à reconnaître, malgré leurs prédilections peut-être, malgré leur obstination à ne pas vouloir le confesser ouvertement, la suprême royauté qui repose dans le Pape. Qui sait si cette divine providence n'amène pas ces puissants de la terre, aux pieds du Pape, pour leur conserver à eux-mêmes cette autorité dont ils jouissent, et dont le vicaire du Christ, comme aux âges antérieurs, est encore en quelque sorte, le dispensateur ou le canal par où *potestas à Deo*, la puissance qui vient de Dieu, s'écoule sur la terre. D'autres empereurs aussi puissants que Guillaume ont vu leur souveraineté disparaître comme un souffle ; le pouvoir est comme la fortune, Dieu en dispense suivant que ces agents serviront à l'accomplissement de ses vues.

Guillaume redoutant un trop long tête-à-tête avec le Pape, fait intervenir son frère, le prince Henri, pour mettre fin à l'entretien, et Herbert Bismark déclare ensuite à Léon XIII que la question romaine est une question réglée, sur laquelle il n'y a plus à revenir. Nous verrons ; attendons.

Voici comment le *Pèlerin*, de Paris, apprécie cette visite :

« Guillaume a rendu hommage au Pape et s'en est repenti ; il a affecté d'effacer l'effet produit par sa démarche : 1o en portant au Quirinal, le soir même, un toast à Rome capitale ; 2o en se servant des voitures réservées à aller au Pape pour se faire conduire au Quirinal ; 3o en déposant lui-même une couronne au tombeau de Victor-Emmanuel, fondateur de l'Italie ; 4o en déposant une magnifique couronne à la porta Pia, en l'honneur des vainqueurs du Pape (ceci est un outrage prémédité) ; 5o en disant, en son adieu à M. Crispi, qu'il espérait bien lui serrer à nouveau la main, en cette Rome intangible, vraiment intangible ; 6o en remerciant, par télégraphe, à la frontière, de l'accueil reçu par Rome capitale ; 7o en donnant la décoration principale de l'*Aigle-Noir* à Crispi, et seulement une croix pectorale au cardinal Rampolla, ministre du Pape ; 8o Herbert de Bismarck, contrairement à tous les usages diplomatiques, en quittant l'audience du Pape, n'est pas allé chez le ministre du Pape.

« Huit gros-ses bêtises en peu de temps !

« Les catholiques allemands comprennent que l'heure de la lutte revient.

« Mais la majorité est dans leurs mains, s'ils continuent à former un parti catholique bien uni pour la défense de l'Eglise. »

Questions sur le chemin de la croix.

Q. Il faut méditer, est-il dit, sur la passion de Jésus-Christ pour gagner les indulgences du chemin de la croix, mais les personnes incapables de faire ces méditations ne pourront donc pas gagner ces indulgences ?

R. Sans doute que les personnes incapables de méditer peuvent aussi gagner les indulgences du chemin de la croix en récitant seulement les prières avec dévotion ; mais quelles sont les personnes incapables de méditer ? Qui peut se dire incapable de penser, de réfléchir, à moins d'être malade ?

Q. L'application de l'indulgence du chemin de la croix ou autres aux âmes du purgatoire, peut-elle être faite à toutes les âmes en général, ou s'il faut une détermination spéciale ?

R. D'après les plus graves théologiens, il en est de toutes les indulgences applicables aux morts, comme du privilège de l'autel privilégié ; il faut que ce privilège, cette indulgence soit appliquée à une seule âme du purgatoire. Il importe donc de déterminer l'âme à laquelle l'indulgence doit être appliquée, comme par exemple, pour tel ou tel défunt, ou encore pour l'âme qui en a le plus besoin, pour l'âme du purgatoire la plus abandonnée, celle qui est le plus proche de sa délivrance, telle âme qui aurait eu à souffrir de ma conduite durant sa vie, ma plus proche parente, etc. Cette application médiate et implicite suffit.

A continuer.

—o—

Courrier de l'utile.

Dans notre siècle de contrefaçons, de falsifications de tout genre, on court souvent le risque d'être dupé en achetant des bijoux, bagues, reliquaires, etc., pour de l'or, lorsque ce ne sont que des alliages ou des imitations. Or voici un bon moyen de reconnaître si l'objet que l'on vous offre est réellement en or.

On prend un cailloux de silex (pierre à fusil) et on frotte légèrement dessus l'objet à vérifier. Ce frottement laisse une trace métallique sur le caillou. On approche de cette empreinte une allumette enflammée. Si c'est de l'or, l'empreinte restera telle ; dans le cas contraire, elle noircira.

NÉCROLOGE

Le 29 octobre, décédé à Montréal, l'honorable juge Monck à l'âge de 75 ans. Montréal perd dans le juge Monck l'un de ses citoyens des plus honorables et la magistrature l'un de ses membres des plus marquants. Converti au catholicisme depuis plus de 20 ans, M. Monck fut un modèle de régularité à l'accomplissement de ses devoirs religieux. Les funérailles ont eu lieu le 2 du courant à l'église Saint-Jacques, avec une grande pompe et une assistance des plus remarquables.

R. I. P.